

Le motif de ces rigueurs est que de pareils amusements ne sont pas compatibles avec la gravité des circonstances.

Parmi les personnes arrêtées, se trouvent plusieurs officiers supérieurs. La Commune paraît déterminée à punir sévèrement toute négligence de service.

Les hommes ont été écroués à Mazas, les femmes à Saint-Lazare.

La place Vendôme s'appellera désormais « Place Internationale ».

Le Comité central vient de s'ériger en maître suprême du département de la guerre. Il a décrété, qu'à l'avenir, des commissaires civils accompagneront les généraux commandant les trois armées de la Commune, pour surveiller toutes leurs opérations. Il a désigné, à cet effet, les citoyens Dereure, Jochard et Meillet.

Le Comité central a jugé nécessaire d'associer l'élément civil et militaire comme préservatif contre la dictature militaire qui, tôt ou tard, dégènera en dynastie.

La Commune vient de décréter que tous les trains entrant à Paris seront vérifiés, à l'extérieur des portes, par les postes avancées des gardes nationaux.

On croit que les Allemands vont bientôt envoyer un ultimatum à la Commune. Hier, 200,000 hommes de troupes allemandes ont commencé un mouvement de concentration autour de Paris.

Le quartier-général du prince de Saxe a été transféré à Margency, et celui du prince de Wurtemberg à Montmorency.

La Commune a reçu l'avis de se tenir sur ses gardes. Le mouvement réactionnaire s'accroît de plus en plus, principalement dans le quartier de l'École-Militaire.

On suppose que l'explosion de la cartouche de l'avenue Rapp, a été instiguée par le parti réactionnaire.

La nuit dernière, des obus sont tombés à Montmartre, sur la place St-Pierre. Un boucher a été blessé, et le toit du marché a été en partie effondré.

La chute de Clignancourt, la rue Bellouard et le boulevard d'Ornano ont été dévastés par des projectiles. Dans le dernier endroit, une femme a été blessée au front par un éclat d'obus.

La destruction de l'hôtel de M. Thiers se poursuit activement. L'étage supérieur a été démolit. On aperçoit le jardin à travers les éclaircies des murs.

Le général dit que la nuit dernière, cinquante chasseurs d'Afrique ont déserté dans le bois de Boulogne et sont venus se joindre aux insurgés.

Au sud de Paris, tout est tranquille. Le silence n'est interrompu que par quelques coups de feu, tirés des remparts, près de Vaugrard.

Les Versaillais continuent à bombarder Passy et Auteuil. Une bataille est imminente, du côté de Passy, où, de part et d'autre se trouvent massées des forces considérables.

La plupart des maisons de Passy ont été démolies par les projectiles.

Le général Cluseret a écrit une lettre au *Mot d'Ordre*, dans laquelle il parle en termes amers des fautes qui ont été commises, telles que l'abandon d'Issy et du bois de Boulogne. Il dit qu'il ne reste plus maintenant qu'à défendre les positions et faire des barricades.

Une vingtaine de membres de la Commune viennent de protester contre l'existence du comité de salut public; ils désavouent toute participation dans les actes de la Commune, et demandent que le gouvernement soit placé entre les mains d'un ministre, tandis que le comité de salut public, suivant les traditions du gouvernement impérial, veuille placer son autorité au-dessus des ministres.

Les pointeurs sont rares dans l'armée de la Commune, et, quoi qu'en dise le délégué Delescluze, les soldats ne s'improvisent pas. Si, en frappant la terre, il en fait sortir des légions, ce qui est douteux, il n'obtiendra pas pour cela des troupes bien disciplinées. Il est vrai que, depuis l'installation de ce nouveau ministre, de nouveaux hommes

ont été armés; mais quelles figures sinistres, quels types louches possèdent tous ces déguenillés! On se demande d'où peut venir tout ce monde. Il y a environ trois mille femmes qui font actuellement l'exercice du chassépot. Ces viragos touchent 1 fr. 50 c. et les vivres, comme le sexe fort.

La troupe qu'on appelait sous l'Empire les *lanciers du préfet*, vulgairement les balayeurs des rues, vient d'être licenciée. Depuis plusieurs semaines, on ne donnait à ces hommes que des à-compte; il leur était redonné une somme de 80,000 fr. On leur en a proposé 2,000 en attendant mieux. Protestation et mise à pied des balayeurs. On va, dit-on, les réorganiser; mais les nouveaux, il faudra les payer.

La chute de la colonne Vendôme.

C'est mardi à cinq heures et demie que le monument élevé à la mémoire de Napoléon et des victoires remportées par l'armée française a été abattu sous les yeux des Parisiens.

La cérémonie avait été annoncée pour deux heures, et bien avant cette heure une foule considérable se trouvait amassée dans le voisinage de la place Vendôme.

Les balcons et les fenêtres des rues de la Paix et de Castiglione étaient garnis de dames et de messieurs qui suivaient avec le plus grand intérêt les préparatifs de destruction.

A deux heures moins un quart, les premiers symptômes de l'événement se manifestèrent. Le rideau vert qui entourait l'échafaudage fut enlevé, mettant à découvert une brigade d'ouvriers occupés à tailler dans le fût à grands coups de marteau. Les morceaux de pierre volaient en éclats, et bientôt on put apercevoir un grand trou à la base du fût, communiquant avec l'escalier.

Quelques minutes après, les sons d'une musique vinrent se mêler au bruit des marteaux. Trois musiques militaires débouchèrent d'une rue adjacente et allèrent se poster sur différents points de la place. Elles étaient suivies par un nouveau flot de curieux attirés par la nouvelle que la colonne allait définitivement être abattue.

A deux heures un quart, tous les préparatifs paraissaient terminés. L'ingénieur Abadie, le chef de l'entreprise, arriva sur la scène.

Il avait l'air affairé, enthousiaste, et un grand contentement éclairait sa physionomie. Jetant un rapide coup d'œil autour de lui — un coup d'œil de défi moqueur à la majestueuse colonne — il se dirigea vers le cabestan destiné à serrer le câble attaché au sommet de la colonne. En ce moment, l'excitation de la foule était à son comble. L'arrivée de Rochefort, qui venait d'être reconquis, ajoutait un nouvel élément à la curiosité du public. Il fut entouré par la foule et reçu par des acclamations prolongées.

La populace paraissait convaincue que l'occasion était propice pour faire une ovation à l'auteur de la Lanterne, au moment où le monument élevé à la gloire du premier Napoléon allait tomber dans la poussière.

A trois heures, les musiques, qui étaient restées silencieuses pendant quelque temps, se firent entendre de nouveau. L'une jouait la *Marseillaise*; l'autre, le *Chant du Départ*; la troisième, l'air de « Amis, la matinée est belle » de la *Muette de Portici*. Les gardes nationaux se mirent au port d'arme; les membres de la Commune, ceints de leurs écharpes rouges, firent leur apparition à une fenêtre de l'hôtel du ministère de la justice. Un garde national agita un drapeau rouge au milieu de la place. Le tumulte de la foule était indescriptible; chacun attendait avec une impatience fiévreuse la chute du monument, mais la colonne restait toujours debout, fière et majestueuse, paraissant défier ses obscurs démolisseurs.

A trois heures un quart, le moment fatal paraissait être arrivé. Un capitaine de marine donna le signal; une vingtaine de marins et de gardes nationaux se placèrent au cabestan. Les clairons sonnèrent comme si, dans la pensée des ingénieurs, la colonne, à l'exemple des murs de Jéricho, allait tomber au son des trompettes.

Cependant, le câble se raidissait sous les efforts des hommes qui manœuvraient le cabestan, mais la colonne résista, et il y eut un moment de repos. Peu après, les clairons donnèrent le signal pour un nouveau tour de cabestan, qui fut exécuté au milieu du plus profond silence de la foule.

Le moment était solennel; tous les yeux étaient fixés sur la colonne, qui ne vacillait

pas. La foule se demandait tout bas si la violence du choc ne ferait pas tomber les cheminées sur la tête des curieux, qui se tenaient sur la pointe des pieds pour éviter l'ébranlement.

L'émotion était arrivée à son apogée, quand un mouvement de recul se manifesta parmi les curieux assemblés sur le place. Un accident venait d'avoir lieu; une poulie en fer s'était brisée et la force de tension était telle, qu'elle fut lancée à une hauteur de plus de seize pieds, et qu'en retombant elle blessa dangereusement un marin. On apporta un brancard, et le marin fut emporté.

Abadie demanda deux heures pour réparer les dégâts. En attendant, les musiques se remirent à jouer, la plupart des curieux se dispersèrent pour aller se rafraîchir. Le bruit courait déjà que la colonne ne tomberait pas ce jour-là, et la foule manifestait hautement son mécontentement.

Déjà on accusait Abadie d'être de connivence avec les Versaillais, et on le menaçait des plus sévères traitements s'il ne mettait pas son projet à exécution.

A cinq heures vingt minutes, cependant, le câble commençait de nouveau à se tendre. En ce moment, le colonel Mayer, commandant de la place Vendôme, se montra au sommet de la colonne et agita un petit drapeau rouge en criant « Vive la Commune ! » Il attacha ensuite le drapeau à la balustrade et descendit aux applaudissements de la foule.

Soudain, à la surprise de tous les spectateurs, la vaste colonne s'ébranla, s'inclina et descendit majestueusement sur le lit de fascines et de fumier qui avait été préparé pour la recevoir. Dans sa chute elle se brisa en plusieurs morceaux avec un bruit sourd et mort. A l'étonnement général le choc fut insignifiant; on ne ressentit d'autre ébranlement que celui qu'aurait causé sur le pavé un chariot lourdement chargé.

Des nuages de poussière, provenant du débris de la maçonnerie s'élevèrent dans les airs; à même moment, les cris de « Vive la Commune ! » furent poussés par la foule, les musiques jouèrent la *Marseillaise*, puis la poussière se dissipa, et l'on put apercevoir la glorieuse colonne couchée sur son lit de fumier et brisée à peu près dans toute sa longueur. La statue de l'empereur était tombée à quelques pas du sommet de la colonne; la tête a été fortement endommagée dans la chute.

Immédiatement, la foule se précipita sur la place, pour se partager les débris du monument mutilé. Les gardes de service étaient incapables d'arrêter le mouvement, qui, en un moment, prit un tout autre caractère. Le colonel Mayer était monté sur le piédestal vide et agita frénétiquement le drapeau rouge.

Des orateurs de la Commune grimperent sur les ruines de la colonne et firent des discours insensés. Ils parlèrent de la statue, de la gloire militaire et de l'empereur dans des termes insultants. Un garde national lui cracha à la face, un autre lui brisa le nez à coups de crosse de fusil.

A sept heures, une foule bruyante entourait les ruines, et des cris de « Vive la Commune ! » se faisaient entendre fréquemment.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 16 mai.

(Présidence de M. MARTEL, vice-président.)

A 2 h. 40 minutes la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté sans réclamation.

La parole est à M. le comte Jaubert, M. le comte Jaubert. — Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée la proposition suivante :

La maison de M. Thiers, président du Conseil des ministres, chef du Pouvoir exécutif de la République française, sera relevée aux frais de l'Etat. (Applaudissements.) Messieurs, l'orateur français n'aurait peut-être pas cru utile de plaider *pro domo sua*, même après un glorieux combat; mais l'Assemblée nationale croira sans doute qu'elle doit au président du Conseil des ministres, au chef du Pouvoir exécutif, un grand acte de justice nationale.

M. le président. — La proposition est renvoyée à la Commission d'initiative parlementaire.

Voix nombreuses. — Non ! non ! L'urgence.

M. le président. — Que ceux qui sont

d'avis de l'urgence veuillent bien lever la main.

L'Assemblée à l'unanimité moins une ou deux mains témoigne qu'elle demande l'urgence.

La proposition est renvoyée à une Commission spéciale qui sera nommée dans les bureaux.

M. DEPEYRE et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition identique, cette proposition dispose :

Considérant que la soi-disant Commune de Paris a ordonné la démolition de la maison du chef du Pouvoir exécutif.

Considérant que par cet odieux attentat la soi-disant Commune de Paris a eu pour but de se venger du chef du Pouvoir exécutif par suite de l'énergique répression qu'il a poursuivie contre les auteurs de désordres.

L'Assemblée nationale décrète :

L'hôtel de M. Thiers, chef du Pouvoir exécutif sera reconstruit aux frais de l'Etat.

L'Assemblée adopte l'urgence et renvoie à la même commission qui sera nommée pour la proposition précédente.

M. PEYRAT dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence. Elle est ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale reconnaît la République comme le gouvernement définitif de la France. »

M. Peyrat appuie l'urgence en disant que la République est le seul gouvernement qui puisse mettre fin à nos dissensions en mettant un terme à toutes prétentions dynastiques.

L'urgence mise aux voix n'est pas adoptée. La proposition est renvoyée à la Commission d'initiative parlementaire.

Plusieurs rapports et pétitions sont déposés.

M. LE COMTE DE MELUN dépose le rapport de la Commission chargée de statuer d'urgence sur la proposition de M. Casenove de Pradines ayant pour objet de demander des prières publiques pour faire cesser les maux de la France.

Le rapport conclut de nouveau l'urgence. Les peuples forts, dit-il, regardent le ciel, les peuples faibles, regardent la terre et descendent de chute en chute jusqu'au dernier abaissement.

Dieu a été longtemps oublié parmi nous; sa main seule peut conjurer les maux qui nous affligent.

M. de Melun supplie l'Assemblée de voter la proposition à l'unanimité. Aucune discussion ne doit s'engager sur une proposition dont le vote est en quelque sorte un acte de foi et déjà une prière. On ne discute pas le cri qui s'élève de tout un peuple, quand, au moment de signer une paix douloureuse, il est encore déchiré par un trop grand nombre de ses enfants.

En conséquence, le rapport conclut à l'adoption de la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale, profondément émue des maux, demande que des prières publiques soient adressées au ciel afin d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent. »

Voix nombreuses à droite. — Aux voix ! aux voix ! (Vives protestations à gauche)

M. LANGLOIS prononce de sa place quelques paroles qui se perdent dans le bruit.

M. le président. Aux termes du règlement, quand une proposition a été l'objet d'un vote d'urgence; elle est renvoyée dans les bureaux; si la Commission conclut à l'adoption de la proposition et à l'urgence, l'Assemblée est consultée de nouveau sur l'urgence, puis elle ouvre immédiatement, si elle le veut, la délibération de l'urgence.

M. COCHERY réclame au nom du règlement. L'urgence a été votée, un rapport est fait par la Commission nommée dans les bureaux; il est déposé et l'Assemblée doit fixer maintenant le jour de la discussion.

M. le président maintient l'interprétation qu'il a déjà donnée sur le règlement et consulte l'Assemblée sur l'urgence.

L'Assemblée vote de nouveau l'urgence, puis, décide qu'elle passe immédiatement à la délibération sur la proposition de M. Casenove de Pradines.

La parole est à M. Langlois. M. LANGLOIS. — En prenant la parole, je m'invite moi-même à la modération, et afin que je n'en sorte pas, j'invite aussi l'Assemblée au calme.

Le principe religieux est en jeu ici; s'il plaisait demain aux évêques d'inviter solennellement tous les fidèles de France à se réunir, à un jour donné, pour supplier le bon Dieu, pour mettre fin aux maux de la patrie, j'applaudirais des deux mains. Je ne crois

pas, en effet, comme le général Ducrot, que le canon soit la dernière raison des peuples. Pour moi, la dernière raison, c'est la raison, mais nous n'avons pas d'acte religieux à faire ici, il s'agit au fond d'un acte politique (exclamation) Vous créez ainsi un précédent contre la liberté même des cultes; lorsqu'une Assemblée invite des évêques à faire des prières publiques, si courtoises que soit cette invitation, c'est un ordre.

Supposons que la République soit proclamée en France, elle ne vaudra pas dire qu'il n'y a que des Républicains en France.

Si un prêtre est légitimiste, peut-on lui donner l'ordre de faire des prières pour la conservation de la République? On ne doit pas se servir de la religion comme d'une arme comme un instrument politique quand le Gouvernement aura ordonné des prières publiques, les fonctionnaires publics seront réellement forcés d'y assister; celui qui n'y irait pas serait mal noté; ce n'est pas à respecter le sentiment religieux; c'est à faire naître des ressentiments, la haine contre l'Église, et faire courir à la religion de très grands dangers.

En agissant de la sorte, vous amèneriez une réaction contre les idées religieuses. On a dit dans les bureaux qu'il était regrettable que la proposition n'eût été faite. Pourquoi ne pas la retirer alors? Je le fais observer.

On a répondu qu'on n'aurait pas. (Exclamations à droite.)

M. LANGLOIS termine en s'écriant : adieu ! En résumé, je veux la liberté des cultes, la liberté de conscience pour tout le monde. Je ne veux pas qu'une assemblée politique se mêle de commander en religion. En un mot, vous êtes une Assemblée législative, vous n'êtes pas un Concile.

M. le comte de Melun est très ému de la sollicitude de M. Langlois; mais, pour raisonner sur des choses chrétiennes il faut être chrétien soi-même. (Mouvements divers.) On parle beaucoup de liberté; au fond la question est d'enlever la liberté d'autrui. Chacun s'est libre dans sa conscience de demander comme il le veut la fin de nos discordes civiles; mais on ne saurait retourner dans nos cours le sentiment qui y domine. Aux voix ! Aux voix !

Voix nombreuses à droite. — La clôture ! La clôture !

Plusieurs membres à gauche protestent vivement contre la clôture.

M. le marquis de Donnet monte à la tribune.

Voix diverses. — Parlez, parlez, la clôture, la clôture !

M. le marquis de Donnet. — Puisqu'une telle proposition était faite j'aurais voulu, par respect même pour les sentiments qu'elle exprime, qu'elle fût votée d'acclamation. Mais dès lors qu'il y a délibération, l'estime que cette délibération doit être sérieuse; et il ne me semble pas bon que les paroles de M. Langlois puissent rester au Journal officiel sans quelques mots de protestation.

Voix nombreuses à droite. — La clôture ! la clôture !

A gauche. — Nous protestons vivement !

M. le président. — L'article 43 du règlement dit que lorsque la clôture est demandée, un seul orateur peut être contre la clôture; M. de Donnet a été entendu, je dois mettre la clôture aux voix.

L'Assemblée consultée, déclare la clôture de la discussion. (Agitation.)

M. EMMANUEL ARAGO. — Nos consciences nous ordonnent de ne pas voter.

M. le président : Un amendement a été déposé par M. Ducuing; il demande d'ajouter à la proposition que les prières publiques aient lieu : dans les temples, les synagogues, les mosquées, ainsi que dans les églises. (Mouvements divers et agitation prolongée.)

M. le comte de Melun, au nom de la Commission, déclare adopter le principe de l'amendement. Il demeure bien entendu que les prières publiques auront lieu selon les rites de chaque culte et par tous les cultes reconnus en France ou en Algérie. (Aux voix ! aux voix !)

Voix diverses : Nous n'avons pas entendu l'amendement.

M. le président : Le principe de l'amendement est adopté par la Commission. Les prières publiques seront faites par tous les cultes. (L'agitation continue.)

M. LANGLOIS, au milieu du bruit : Nous sommes incompétents sur les questions religieuses.

On passe au scrutin sur la proposition de M. de Casenove de Pradine au milieu d'une sorte de tumulte. Une grande partie de la

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

LE 20 MAI 1871.

— 38 —

LE

DERNIER IRLANDAIS

PAR

ELIE BERTHE

IX

LE JUGE DE PAIX

(SUITE)

L'arrestation du courrier peut avoir de la gravité au point de vue de la politique, mon père; mais, en définitive, le mal n'est pas si grand, ce me semble. Le lord-lieutenant écrira une autre lettre, et tout sera dit. Quant à sir Georges, son accident n'est qu'une bagatelle; j'ai envoyé demander de ses nouvelles ce matin, et, quoi qu'il porte au visage des égratignures semblables à celles que pourrait faire un chat effarouché, il ne court aucun danger. J'ai vu notre honore parent bien autrement malmené à la

suite d'une chute de cheval, dans un steeple-chasse où dans une chasse au renard, et je n'ai pas cru devoir m'en alarmer. — Il suffit, Nelly, répliqua le comte en se pinçant les lèvres; vous êtes libre de prendre aussi gaiement que vous voudrez les attaques dont nous sommes l'objet. Nous verrons ce soir si vous serez aussi satisfaites des événements de la journée. Mais excusez-moi, je suis attendu. Venez, Clarence, et il voulu sortir.

— Un moment, mon père, ne me quittez pas ainsi, répliqua la jeune fille, en se plaçant devant lui d'un air câlin. Tenez, votre mécontentement a subitement reloué ma joie, et voilà que je suis disposée à pleurer comme une voisine compatissante à une veillée de mort ! Sir Georges, qui prend tant de soin de sa précieuse personne, ne saurait lui-même exiger davantage.

Lord Avondale ne put s'empêcher de sourire et baisa distraitement sa fille sur le front.

— Je suis bien loin de m'occuper de ce que fait une étourdie, reprit-il d'un ton léger. Riez ou pleurez, lamentez-vous ou chantez, ma fille, je ne m'y oppose pas; mais laissez-moi passer, car je suis pressé. — Un mot encore, cher père. J'avais une grâce à vous demander en venant vous déranger de si bonne heure. — Qu'est-ce donc, Nelly? — La matinée est charmante, et j'avais songé à aller prendre du thé au pavillon des Ruines, dans le parc. — Allez-y, ma fille; j'attends

du monde ici, et vous vous trouveriez fort mal à l'aise au milieu de ce remuement. Je vous dispense volontiers d'assister à notre repas du matin, car j'ignore à quelle heure il aura lieu et s'il aura lieu. — Mon père, c'est que je ne puis prendre le thé seule, et je comptais inviter... — Invitez qui vous voudrez, petite folle; n'êtes-vous pas la maîtresse? dit le lord, impatient d'être arrêté par un caquetage de jeune fille. Et maintenant que cette grave question est réglée, adieu... nous nous verrons dans la journée. Quoiqu'il arrive, ne vous effrayez pas !

Et il sortit précipitamment avec Clarence. Ses dernières paroles avaient produit sur cette jeune fille un effet diamétralement opposé celui qu'il attendait, c'est-à-dire que Nelly ressentit une vive inquiétude.

— Que ne m'effrayez pas ! répéta-t-elle; et pourquoi m'effrayez-vous ? Sans doute, mon père va tirer un châtiment sévère du pauvre paddy qui a brûlé son cottage cette nuit; mais qu'y faire ? Il ne m'est permis d'intercéder pour personne aujourd'hui; j'aurais plutôt besoin que l'on intercédât pour moi.

En même temps, elle s'enfuit, légère comme une ombre, et regagna son appartement.

Cinq minutes après, un domestique se rendait au village de Neath, avec un billet pour Julia O'Byrne.

Bientôt miss Avondale elle-même sor-

tit de sa chambre. Elle avait jeté une mantille de dentelle sur sa taille élégante; sa tête était couverte d'un chapeau de paille, qui n'empêchait pas les longues grappes de ses cheveux noirs de rebondir, à chaque mouvement, contre ses joues rosées.

Une agitation extraordinaire régnait dans la maison. Quand Nelly atteignit le vestibule où s'ouvrait la salle d'audience, elle entendit le ministre Bruce qui disait d'un ton animé :

— Je suis plein de respect pour Votre Seigneurie, milord; mais, dans votre intérêt même, je ne signerais pas ce warrant... Nous deviendrons odieux à tout le pays; après un pareil éclat, pas un paddy ne consentirait à me payer volontairement mes dîmes !

D'autres voix, parmi lesquelles miss Avondale distinguait celle de son père, répliquèrent avec chaleur. La jeune Anglaise s'éloigna en souriant.

— J'étais bien sûre qu'il s'agissait de dîmes, murmura-t-elle; pour aucun autre motif, le révérend monsieur Bruce n'eût fait de semblables efforts de poumons... Que de répliques et de pâtes pectorales seront employées ce soir à reconforter la poitrine de Sa Révérence !

Au moment où elle se glissait dans le jardin, pour regagner le parc, elle aperçut dans la cour un détachement de constables qui déjeunaient, appuyés sur leurs fusils. Au bout de la grande avenue, un détachement plus nombreux encore de ces soldats de police s'avancait pour

se joindre aux premiers. Mais ce déploiement de force publique n'inquiéta pas miss Avondale; elle l'attribua à la nécessité de maintenir le bon ordre dans le grand marché qui devait avoir lieu à Neath le jour même. Pleine de sécurité, elle se dirigea donc vers le pavillon des Ruines, où mistress Jones, sa gouvernante, l'avait précédée pour préparer le thé.

(La suite à un prochain numéro.)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE (ANONYME)

à Paris 16 place Vendôme.

SUCCURSALE DE VERSAILLES 5 AVENUE DE ST-CLLOUD

Opérations de bourse et de banque de banque. Escompte de tous coupons, notamment ceux de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES TABACS échus et à échoir jusqu'en juillet 1871. — Recouvrement sur PARIS et les départements. — Renseignements sur toutes valeurs. — N. B. — ADRESSER COMMUNICATIONS AU DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE DE VERSAILLES. 19516

AVIS AUX DAMES

MAISON DE PARIS

A l'entresol, 7, rue Nationale, à Lille, Cachemires des Indes et de France. Prix exceptionnels